RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

NOR : AGRT1016246A

Arrêté du 07 JUIL. 2010

portant nomination à la présidence de la commission de conciliation du comité interprofessionnel des productions saccharifères

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ;
Vu le décret n° 69-308 du 3 avril 1969 portant dissolution du groupement national interprofessionnel de la betterave, de la canne et des industries productrices de sucre et d'alcool et relatif aux accords interprofessionnels entre les planteurs de betteraves et de cannes et les industriels ainsi qu'à la création du comité interprofessionnel des productions saccharifères, notamment son article 11 ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2000 instituant une commission de conciliation dans le cadre du comité interprofessionnel des productions saccharifères ;
Vu l'arrêté du 9 mai 2005 portant modification de la composition de la commission de conciliation dans le cadre du comité interprofessionnel des productions saccharifères ;
Vu l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attributions de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires ;

Sur proposition du Vice-Président du Conseil d'Etat,

Arrêtent :

Article premier

La composition de la commission de conciliation dans le cadre du comité interprofessionnel des productions saccharifères, telle que figurant à l'article 1er de l'arrêté du 3 octobre 2000 susvisé, est modifiée comme suit :

Au titre de président titulaire de la commission de conciliation

M. Jean-François MERLE, ancien conseiller d'Etat en service extraordinaire, en remplacement de M. Dominique LATOURNERIE.

Article 2

Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le - 7 JUIL. 2010

Le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche,
Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur général des politiques agricole,
agroalimentaire et des territoires

Jean-Marc BOURNIGAL